



NOTE DE SERVICE N° 142 /SEPMBPE/DGD du 23 JUIL 2019

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Procuration en douane

Réf : Courrier GESTOCI n° DG-DTPAV-15/19/DM/EN/kfc
du 24/06/2019

Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service, la liste des agents habilités à représenter la société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire (GESTOCI) auprès de l'Administration des Douanes et à signer les déclarations en détail et tout document douanier au nom et pour le compte de ladite société.

Il s'agit de :

- M. EBOULE N'DEDE ;
- M. N'DRI BAH N'GUESSAN ROGER ;
- M. KONAN N'DRI JULIEN ;
- M. N'GUESSAN DEGNI ;
- Mme YAPO Epse MAHO CHIA JOCELYNE ;
- Mme CISSOKO Epse FOPFANA KOROMBA ;
- Mlle NIAMKYE LAURE JOELLE MESMIN ;
- Mlle OUATTARA SALIMATA.

J'invite tous les services à mettre à jour les registres pour tenir compte de cette donne.

PJ : -Spécimens de signatures

LE DIRECTEUR GENERAL





SOCIÉTÉ DE GESTION DES STOCKS PÉTROLIERS DE CÔTE D'IVOIRE

Siège Social et Direction : Boulevard de VRIDI

15 BP 89 Abidjan 15 TELEX 42 381 GESTO

Tél. 27 00 50 TELEFAX : 27 17 82 - R.C. N° 100 643

CC N° 8800097 E - Régime Imp. : Réel - Centre Imp. : DGI/Plateau

PROCURATION

Nous soussignés, **GESTOCI**, Commissionnaire en Douane n° 154-W, donnons par la présente, à :

- MM :**
- EBOULE N'DEDE
 - N'DRI BAH N'GUESSAN ROGER
 - KONAN N'DRI JULIEN
 - N'GUESSAN DEGNI
- MME :**
- YAPO Epse MAHO CHIA JOCELYNE
 - CISSOKO épse FOFANA KOROMBA
- Mlle :**
- NIAMKEY LAURE JOELLE MESMIN
 - OUATTARA SALIMATA

Les pouvoirs suivants :

- **REPRESENTER** notre Société dans les bureaux et les Administrations de la Douane :
- **SIGNER EN LEUR NOM** toutes les déclarations, soumissions d'entrepôt, d'acquits - à caution, de francisation et d'autres pour garantie et droits, transfert et cessions de marchandises, reconnaissance de consignation, quittance d'escompte et de remboursements de droits indûment perçus, liquidation de primes, procès-verbaux et saisies, transactions provisoires et définitives par suite de contraventions aux lois et règlements, et enfin, tout autre acte quelconque approuvant tous les engagements souscrits, soit à titre de principal obligé, soit à titre de caution et répondant au nom de la société de tout ce qui pourrait en résulter.

Cette procuration annule et remplace les précédentes délégations de pouvoirs liées au bureau des douanes de Vridi - Pétroles.

S.A./L.S. Dossier n° 48830 Fait à Abidjan, le 20 juin 2019
Vu pour la légalisation de la
Signature de Mr DOUMBIA Ibrahima
Apposée ci-contre
C.I. N° 2315 7008
Du 20/06/2019
Délivrée par [Signature]



Le Directeur Général

DOUMBIA IBRAHIMA



LE MAIRE

25 JUN 2019

[Signature]
DABLET Diéradé Elisabeth
Adjoint au Maire

AVONNEMENT AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 240 MILLIONS DE FRANCS CFA